

Résultat de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.

**AVERYS**

(Eurolist)

La Société Générale a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société AVERYS, soit du 8 au 21 décembre 2006 inclus, la société Syreva a acquis sur le marché 2 085 actions AVERYS, au prix unitaire de 62 €.

A la clôture de l'offre, Syreva détient 1 230 738 actions représentant autant de droits de vote, soit 99,60% du capital et 99,77% des droits de vote de la société (1).

Comme indiqué dans l'avis d'Euronext Paris SA 2006-5569 du 7 décembre 2006, les actions AVERYS sont radiées d'Eurolist le 22 décembre 2006, date à laquelle, conformément aux dispositions des articles 237-1, 237-3 et suivants du règlement général, les actions non présentées à l'offre publique de retrait par les porteurs minoritaires sont transférées à l'initiateur de l'offre.

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 1 235 698 actions et 1 233 566 droits de vote.